2019-02
DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR PREFECTURE
046-214600603-20190125-2019_02-DE
Reçu le 29/01/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019
Convocation le 18 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU et Christelle SOUQUES-MIAN.
Étaient excusés : Madame Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Monsieur Mathieu MOLINIÉ qui donne procuration à Monsieur Patrick AMAT
Secrétaire de séance: Monsieur Anthony HENRAS

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES RETABLE DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION : TABERNACLE, TRANCHE 3

Monsieur Jean-Pierre Georgeon, Adjoint au maire fait part au conseil municipal que des travaux supplémentaires seraient à prévoir sur le tabernacle de l'église Notre Dame de l'Assomption. Il serait réalisé un support pour celui-ci, la balustre ainsi que la corniche seraient redorées. La proposition du groupement d'entreprises Salvat-Vétillard-Poitiers s'élève à 12 000€HT soit 14 400€TTC.
La création d'une tranche 3 à l'opération restauration du Maître autel de l'église Notre Dame de l'Assomption est nécessaire à la réalisation des travaux de conservation et restauration du tabernacle. Le financement de la tranche 3 sera sollicité à l'État, La Région et le Département au titre de l'exercice 2019 et serait ainsi réparti :

SERVICES SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT HT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
État (DRAC Midi-Pyrénées)	40%	4 800€	2019	En attente
Département	20%	2 400€	2019	En attente
Région Midi-Pyrénées	20%	2 400€	2019	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	**80%**	**9 600€**		

Autofinancement: 2 400€ HT + TVA 20% 480€ soit 2 880€ TTC.
Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- **DÉCIDE** de poursuivre la restauration du retable de l'Église du village de Carnac et de procéder à la restauration du tabernacle;
- **DÉCIDE** de modifier, par avenant le marché et créer une tranche 3;
- **DÉCIDE** de confier le chantier de restauration du tabernacle au groupement d'entreprises « Salvat-Vétillard-Poitiers» pour un coût de 12 000€ HT

AR PREFECTURE
046-214600603-20190125-2019_02-DE
Reçu le 29/01/2019

- **APPROUVE** les modalités de financement de la tranche 3 pour la restauration du retable du maître-autel et du chœur de l'église Notre Dame de L'Assomption de Carnac-Rouffiac résumées dans les tableaux ci-dessus;
- **SOLLICITE** de la part de L'État, de la Région et du Département l'octroi des subventions;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, Albert Castadot ou Monsieur le Maire-Adjoint, Jean-Pierre Georgeon, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR: 10
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 25 janvier 2019
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 29/01/2019
Le Maire, Albert Castadot